

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées les « **CGU** ») précisent les modalités du programme fidélité de LES MAISONS LELIEVRE, applicables entre :

Les établissements éligibles du groupe LES MAISONS LELIEVRE représentés par la « HOLDING STEPHANE FINANCES », au capital de 1 552 000,00 € immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 491 154 951 ayant son siège social à La Clapière, 3182 avenue de la Résistance 83000 TOULON, ci-après désignée « **LES MAISONS LELIEVRE** », d'une part,

Et

Toute personne physique souhaitant adhérer au programme fidélité de LES MAISONS LELIEVRE, et remplissant les conditions générales d'Inscription telles que définies à l'article 2 des présentes CGU, ci-après désigné l'« **Adhérent** ».

L'adhésion au programme de fidélité LES MAISONS LELIEVRE (ci-après dénommée l'« **Inscription** ») implique nécessairement la lecture et l'acceptation préalable et sans réserve des CGU.

LES MAISONS LELIEVRE se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment et invite les adhérents à les consulter régulièrement via le lien <http://www.groupelespinspences.com/>

## **Article 1 – OBJET**

Le programme de fidélité de LES MAISONS LELIEVRE (ci-après dénommé le « **Programme de Fidélité** ») permet aux Adhérents d'obtenir une carte de fidélité dématérialisée (ci-après ensemble dénommées « **la Carte de Fidélité** »). Cette Carte de Fidélité permet aux Adhérents, en fonction des commandes qu'ils ont effectuées dans les restaurants LES MAISONS LELIEVRE participant au Programme de Fidélité, de bénéficier d'Avantages Fidélité tels que détaillés à l'article 5.

Le système de carte de fidélité est sous-traité par une entreprise extérieure dénommée WETHANKYOU, située au 110 AV DE L ARCHE 92400 COURBEVOIE.

LES MAISONS LELIEVRE décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du prestataire externe.

## **Article 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

### **2.1 Conditions d'éligibilité au Programme de Fidélité**

Les Cartes de Fidélité sont réservées aux particuliers personnes physiques âgés d'au moins 18 ans sous réserve.

Pour s'inscrire au Programme de Fidélité, le Client doit posséder une adresse email valide au moment de sa demande d'Inscription.

L'acceptation des présentes CGU et la communication de certaines informations mentionnées à l'article 4.3 ci-après sont des conditions nécessaires pour valider l'Inscription et pouvoir bénéficier des Avantages Fidélité tels que détaillés à l'Article 5.

## **2.2 Inscription sans frais au Programme de Fidélité**

L'Inscription au Programme de Fidélité est gratuite. L'accès aux avantages de la carte n'aura lieu qu'à partir du moment où le client aura cumulé ses premiers points lors d'une première visite.

## **2.3 Conditions d'obtention et de validation de la Carte de Fidélité**

La Carte de Fidélité est obtenue sous une forme dématérialisée, via l'application mobile WeThankYou disponible sur l'App Store ou le Google Play Store en France.

Pour valider son Inscription et pouvoir utiliser ses Avantages Fidélité, l'Adhérent devra rentrer le code de validation « LML » et ainsi activer sa carte. L'Adhérent s'engage à ne communiquer que des informations exactes et à jour. Il lui appartient de maintenir à jour les informations le concernant en se rendant sur l'application mobile We Thank You.

LES MAISONS LELIEVRE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du défaut de bénéfice d'un avantage du Programme de Fidélité résultant d'informations obsolètes ou mal renseignées par l'Adhérent lors de son Inscription.

En cas d'Inscription sur l'application mobile WE THANK YOU, et une fois son Inscription validée, l'Adhérent se verra attribuer un QR code personnalisé qui lui permettra, sous réserve de le présenter/communiquer lors de son passage, de bénéficier des Avantages Fidélité lors du paiement de ses commandes dans les restaurants désignés des MAISONS LELIEVRE.

## **2.4 Renouvellement de la Carte de Fidélité**

L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation de sa Carte de Fidélité.

En cas de perte de sa Carte de Fidélité physique, l'Adhérent pourra contacter le service client dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 7 des présentes CGU afin de la désactiver.

La Carte de Fidélité pourra être remplacée uniquement lors de la première demande de renouvellement.

Les Points de Fidélité contenus sur son ancienne Carte de Fidélité lui resteront acquis sous réserve de leur validité et de la validation de son Inscription dans les conditions de l'Article 2.3 des CGU et seront, sous ces conditions, automatiquement transférés sur sa nouvelle Carte de Fidélité.

## **2.5 Durée de validité de l'Inscription**

Chaque point récolté a une durée de vie de 24 (vingt-quatre) mois. Lorsque le point n'est pas utilisé, il est automatiquement décompté après 24 mois.

A l'issue de cette période, l'Adhérent gardera son accès habituel ainsi que le même QR Code. La récolte de nouveaux points se fera donc à partir de 0 (zéro).

L'Adhérent est toutefois en droit de mettre fin à tout moment à son Inscription en notifiant sa décision par email [contact@lespinspenches.com](mailto:contact@lespinspenches.com).

### **Article 3 – MODALITES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDELITE**

La Carte de Fidélité ne constitue pas une carte de paiement.

La Carte de Fidélité est nominative et personnelle. Elle ne peut être cédée ou prêtée. Il n'est possible de souscrire qu'à une seule Carte de Fidélité par personne. En conséquence, dans le cas où LES MAISONS LELIEVRE constaterait qu'une même personne détient plusieurs Cartes de Fidélité, elle se réserve le droit de désactiver et/ou purger de leurs Points de Fidélité les Cartes de Fidélité supplémentaires souscrites postérieurement à la première Inscription de l'Adhérent.

LES MAISONS LELIEVRE se réserve par ailleurs la possibilité de demander à l'Adhérent tout document permettant de justifier de son identité, notamment en cas d'homonymie.

L'Adhérent s'engage à utiliser la Carte de Fidélité conformément aux dispositions des présentes CGU.

A défaut, LES MAISONS LELIEVRE se réserve la possibilité de suspendre ou résilier le compte fidélité de l'Adhérent et de désactiver ou purger de leurs Points de Fidélité la ou les Carte(s) de Fidélité.

### **Article 4 – DONNEES PERSONNELLES**

Les informations à caractère personnel collectées dans le cadre du Programme de Fidélité seront traitées par LES MAISONS LELIEVRE et les restaurants participants au programme pour les finalités suivantes : Inscription, gestion et suivi du Programme de Fidélité, suivi de la relation client, réalisation d'opérations de sollicitation et de prospection, gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition et autres droits issus de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 et en 2016.

Les informations à caractère personnel sont collectées informatiquement sur l'application mobile WE THANK YOU. Pour plus d'informations concernant la gestion des données personnelles, consultez le site <https://wethankyou.fr/index.html>

Les informations à caractère personnel suivantes sont obligatoires pour valider l'inscription de l'Adhérent au Programme de fidélité et sont mentionnées comme telles lors de la collecte :

- nom
- prénom
- civilité
- adresse e-mail
- mot de passe/confirmation de mot de passe

A défaut de renseigner ces informations, l'Adhérent ne pourra pas participer au Programme de Fidélité, ni bénéficier des Avantages Fidélité.

Par ailleurs, la communication par l'Adhérent de sa date de naissance et/ou de son numéro de téléphone portable et/ou d'autres informations complémentaires est facultative mais peut être nécessaire pour lui permettre de bénéficier de certaines offres personnalisées telles que mentionnées à l'article 5.4 ci-après.

Pour les besoins du fonctionnement du Programme de Fidélité, LES MAISONS LELIEVRE conserve également l'ensemble des informations relatives aux commandes de l'Adhérent dès lors qu'il présente sa Carte de Fidélité.

Les informations à caractère personnel collectées sont conservées par LES MAISONS LELIEVRE pendant une durée n'excédant pas la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale avec l'Adhérent, sauf obligation légale.

Les informations à caractère personnel utilisées à des fins de prospections commerciales peuvent être conservées trois (3) ans à compter de la fin de la relation commerciale avec l'Adhérent, qui s'entend soit de la fin du Programme de Fidélité, soit de la date de la dernière commande de l'Adhérent, soit de la date du dernier contact émanant de l'Adhérent,

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 et en 2016 par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, un droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après la mort ainsi que, pour les personnes mineures au moment de la collecte, un droit d'effacement des informations les concernant.

L'Adhérent peut également s'opposer au traitement de données le concernant et s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale ou communiquées aux sociétés exploitant les restaurants sous l enseigne LES MAISONS LELIEVRE. L'Adhérent peut exercer ces droits en s'adressant au service client de LES MAISONS LELIEVRE en joignant la photocopie de sa pièce d'identité par email à l'adresse [contact@lespinspenches.com](mailto:contact@lespinspenches.com)

## **Article 5 – FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE**

La Carte de Fidélité permet à son titulaire, Adhérent au Programme de Fidélité, sur présentation de celle-ci, de cumuler des points (dénommés les « **Points de Fidélité** ») lors du règlement de commandes effectuées en France Métropolitaine dans les Restaurants Participants.

L'Adhérent pourra consulter son solde de Points de Fidélité sur l'application mobile WE THANK YOU dans la rubrique intitulée « Vos points ». L'Adhérent ne pourra utiliser les points cumulés qu'à compter de sa prochaine visite dans un des restaurants du groupe LES MAISONS LELIEVRE.

### **5.1 Incrémentation des Cartes de Fidélité**

Chaque règlement de commande effectué sur présentation d'une Carte de Fidélité permettra à l'Adhérent, sous réserve des précisions ci-après mentionnées, de cumuler des euros sous forme de Points de Fidélité.

Dès le 1<sup>er</sup> point, donc après une première visite où le client aura cumulé des points:

- Le Cocktail Maison « Les Pins Penchés » offert (avec ou sans alcool) à chaque nouvelle visite.

Dès 480 points:

- Une bouteille de Champagne à emporter offerte, et le client conserve ses points. (non utilisable pour consommer à table)

Dès 1280 points:

- Un Magnum de Champagne à emporter offert, et le client conserve ses points. (non utilisable pour consommer à table)
- 

Dès 2400 points:

- Un repas pour 2 personnes au restaurant Les Pins Penchés en formule entrée-plat-dessert offert (validité de 6 mois à compter de la réception du mail du bon cadeau, comme indiqué sur le bon, hors événements spéciaux). Les 2400 points seront alors décomptés de la carte du client.

Les Avantages Fidélité sont attribués dans le cas où le titulaire de carte participe au repas, pour un minimum de commande d'une formule deux plats.

Dans les établissements du groupe proposant un service de bar, la commande de boissons seules permet de cumuler des Points de Fidélité mais pas de déclencher un avantage.

Les Avantages Fidélité pour le porteur de carte sont valables uniquement si la réservation a été effectuée en direct auprès de l'établissement par téléphone, depuis son site internet officiel, ou si le porteur de carte s'est présenté sans réservation au préalable (sous réserve de disponibilité). Ils sont uniquement valables via l'utilisation de l'application We Thank You.

L'euro entamé permet d'arrondir au point de fidélité du dessus.

Exemple :

*Facture du repas : 78,66€*

*Cumul des points : 79 points*

En cas de promotion et/ou d'événement particulier dans l'un des établissements du groupe, LES MAISONS LELIEVRE se réserve le droit de ne pas rendre cumulable l'offre avec le système de fidélité.

Dans le cadre d'un repas à la carte compris entre 20 et 40 personnes, le même principe de cumul des points s'applique, cependant : 1 point = 4€ HT

Exemple :

*Facture de l'évènement : 1000€*

*Cumul des points : 250 points*

Les Avantages Fidélité ne sont pas applicables aux événements de plus de 40 personnes.

Dans le cadre de l'achat ou de l'utilisation d'un coffret cadeau ou d'un package avec un autre établissement non mentionné dans le programme de fidélité, il n'y a pas de cumul de point possible.

## **5.2 Utilisation des Points de Fidélité**

L'Adhérent peut utiliser ses Points de Fidélité à partir de la deuxième visite dans un restaurant du groupe LES MAISONS LELIEVRE sous réserve d'avoir préalablement activé sa carte et cumulé des points.

Une fois son Inscription validée, sa Carte de Fidélité est activée et l'Adhérent a le libre choix de présenter l'application pour cumuler les points ou non. Il ne pourra pas y avoir de réclamation après le départ du client.

Il est possible de diviser le montant total de la note par le nombre de porteur de carte qui présente et souhaite cumuler des points sur une même addition.

L'utilisation des Points de Fidélité n'est possible que dans les restaurants du groupe LES MAISONS LELIEVRE dont la liste est annexée aux présentes CGU.

L'Adhérent accepte et reconnaît que LES MAISONS LELIEVRE ne peut garantir l'absence de dysfonctionnement informatique des caisses de paiement. En conséquence, dans le cas où l'Adhérent ne pourrait bénéficier de ces Avantages Fidélité en raison d'un dysfonctionnement informatique, la responsabilité de LES MAISONS LELIEVRE ne pourrait être engagée. LES MAISONS LELIEVRE s'engage néanmoins à faire ses meilleurs efforts pour éviter de telles circonstances et en limiter les conséquences.

Dans le cas où la liaison internet de la caisse ne fonctionnerait pas, le client pourra cumuler des Points de Fidélité (qui seront ensuite comptabilisés dès la reconnexion de la caisse), mais ne pourra pas bénéficier de sa cagnotte ou de promotions alors que la caisse est déconnectée.

## **5.3 Durée de validité des Points de Fidélité**

Chaque Point de Fidélité est valable pour une durée de vingt-quatre (24) mois glissants à compter de la date de l'obtention du point. Cela sous réserve du maintien du Programme de Fidélité de l'Adhérent sans discontinuité, et sous réserve du maintien du programme de fidélité LES MAISONS LELIEVRE.

## **5.4 Offres personnalisées**

### **5.4.1 Offres personnalisées diverses**

LES MAISONS LELIEVRE se réserve le droit d'attribuer ponctuellement des offres personnalisées à ses Adhérents, variables selon les restaurants participants, de manière aléatoire ou en certaines occasions exceptionnelles variant selon le type de statut. L'Adhérent en sera informé sur l'application dans la rubrique « actualités », et/ou par email à l'adresse indiquée lors de son Inscription.

Les offres personnalisées sont utilisables sous réserve d'effectuer une commande dans un restaurant LES MAISONS LELIEVRE. Elles sont automatiquement utilisées lors du règlement de la commande.

Il est précisé que les offres personnalisées ne sont pas cumulables entre elles.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

Les présentes CGU sont soumises à l'application du droit français

## **6.1 Engagement et responsabilité de l'Adhérent**

L'Adhérent s'engage à utiliser la Carte de Fidélité conformément aux dispositions visées dans les présentes CGU.

A défaut, LES MAISONS LELIEVRE se réserve la possibilité de suspendre ou de désactiver la Carte de Fidélité et de mettre fin à l'Inscription sans préavis ni indemnité.

L'Adhérent est le seul responsable de sa Carte de Fidélité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

## **6.2 Responsabilité de LES MAISONS LELIEVRE**

La responsabilité de LES MAISONS LELIEVRE ne saurait être engagée en cas de :

- Dysfonctionnement du programme de Fidélité,
- Perte, vol ou détérioration de la Carte.
- D'utilisation non conforme de la Carte de Fidélité ou du Programme de Fidélité,
- Falsification d'informations ou d'usurpation d'identité.

Il est précisé que cette liste n'est pas limitative.

## **ARTICLE 7 – CONTACT ET SUIVI DU COMPTE DE FIDELITE**

Chaque Adhérent pourra avoir accès à son compte de fidélité sur l'application mobile WE THANK YOU.

Pour toutes questions relatives au Programme de Fidélité, l'Adhérent peut faire une demande en écrivant à l'adresse suivante :

HOLDING STEPHANE FINANCES, 3182 AV DE LA RESISTANCE 83000 TOULON

Ou par courrier électronique à l'adresse [contact@lespinspenches.com](mailto:contact@lespinspenches.com)

## **ARTICLE 8 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION :**

LES MAISONS LELIEVRE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU (et notamment le barème de cumul de points et la nature des récompenses fidélité). La dernière version à jour sera consultable via le lien <http://www.groupelespinspenches.com/>

En cas de modification des CGU, LES MAISONS LELIEVRE en informera également les Adhérents sur le site internet <http://www.groupelespinspenches.com/>.

Pour prendre connaissance des éventuels changements qui auraient pu être apportés aux présentes CGU, l'Adhérent peut également en demander un exemplaire à jour sur

simple demande écrite adressée par voie postale au Service Client à l'adresse indiquée dans l'article 7 des présentes CGU.

LES MAISONS LELIEVRE se réserve le droit de mettre fin au Programme de Fidélité à tout moment. En cas d'un arrêt définitif du Programme de Fidélité, les Adhérents seront prévenus via un email au minimum un (1) jour avant cet arrêt.

Dans ce cas, les points seront perdu par l'Adhérent et il ne sera pas possible d'engager la responsabilité ou une compensation de LES MAISONS LELIEVRE.

**Annexe :**

Liste des restaurants participants :

Les Pins Penchés, 83000 TOULON

Horizon, 83500 LA SEYNE SUR MER

Les P'tits Pins, 83000 TOULON

La Galerie, 83500 LA SEYNE SUR MER

Le Robinson, 83400 HYERES

Le Navigateur, 83500 LA SEYNE SUR MER

Les Régates, 83000 TOULON

La Table du Port, 83320 CARQUEIRANNE